



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact: M. Claude-Alain Kleiner
Chef du dicastère de l'éducation et de l'enseignement (DEE)
☎ 032 886 43 96 / 078 924 35 45

Aux représentants des médias

Antenne du Lycée de Denis de Rougemont à Fleurier

Madame, Monsieur,

Le Conseil communal de Val-de-Travers, déçu et fâché par la décision du Conseil d'Etat de ne pas ouvrir de classe de 1^{ère} année au Lycée Denis-de-Rougemont de Fleurier à la rentrée prochaine, fait des propositions à même de garantir le repositionnement de l'antenne, en priant le Conseil d'Etat de surseoir deux années durant à cette décision.

C'est avec consternation et colère que le Conseil communal de Val-de-Travers a appris la décision du Conseil d'Etat de renoncer à ouvrir une classe de 1^{ère} année au Lycée Denis-de-Rougemont à Fleurier compte tenu d'un nombre d'inscriptions jugé insuffisant, alors qu'il annonçait le 13 janvier dernier un concept « sports-arts-études et formation » avec horaire-bloc susceptible de repositionner l'antenne de Fleurier dès la rentrée scolaire 2011-2012.

Si le Conseil communal de Val-de-Travers partage l'analyse selon laquelle il n'est pas possible de maintenir des classes à trop faibles effectifs dans la durée, il considère toutefois que la mise en œuvre de ce positionnement doit s'inscrire dans la durée. Dans ce contexte, les autorités communales demeurent d'autant plus confiantes qu'une option complémentaire « pédagogie-psychologie » prévue dès l'année scolaire 2012-2013 contribuera sans aucun doute à la consolidation de la pérennisation de l'antenne de Fleurier du Lycée.

Cette décision hâtive et non concertée avec notre autorité, sans remettre en cause le maintien des autres classes, fragilise l'image de l'antenne, au détriment de l'attractivité des nouvelles filières dans lesquelles le Conseil communal formait beaucoup d'espoirs. De surcroît, il apparaît que les effets pervers sur la situation des élèves n'ont pas été considérés avec toute l'attention requise. En effet, qu'adviendra-t-il des élèves actuellement en 1^{ère} année qui échoueront au terme de cette année scolaire et qui devront changer de lieu de formation ? Comment réagiront les élèves inscrits – 7 inscriptions « normales » d'étudiants du

Val-de-Travers et 5 inscriptions pour le concept « sports-arts-études et formation » -, contraints de reconsidérer leurs projets d'études alors qu'ils avaient fait le choix de se former dans le Val-de-Travers, région qui a un grand besoin de conserver ses forces vives pour soutenir un dynamisme nouveau et son développement économique ?

Au vu de ces éléments, conscient qu'un effectif durablement insuffisant signifierait la mort de l'antenne de Fleurier, le Conseil communal demande instamment au Conseil d'Etat d'assurer l'ouverture la classe de 1^{ère} année non seulement cette année mais encore l'année prochaine, donnant ainsi le temps nécessaire à la région et à l'ensemble du canton de mieux faire connaître encore ces nouvelles offres spécifiques.

Le Val-de-Travers s'est déclaré « région-apprenante » au travers du contrat de région et des objectifs de développement conclu entre le Conseil d'Etat, les communes de Val-de-Travers et les fleurons industriels. Dans ce contexte, le canton peut être en droit d'attendre un soutien concret de la Commune de Val-de-Travers. Ainsi, le Conseil communal a-t-il proposé ce jour au Conseil d'Etat :

- Son appui à la promotion accentuée de l'antenne de Fleurier auprès des jeunes de la région, afin d'influencer le nombre d'inscriptions pour cette année scolaire déjà ;
- L'exploration de nouveaux débouchés de recrutement d'étudiants, afin d'atteindre durablement un effectif suffisant au développement des nouvelles filières ou options ;
- D'étudier différentes solutions financières aux problèmes engendrés par le sous-effectif.

Par ces engagements, le Conseil communal de Val-de-Travers démontre sa conviction que l'antenne du Lycée Denis-de-Rougemont de Fleurier répond à un besoin en même temps qu'il se place en acteur effectif de mise en œuvre des objectifs de développement fixés par le canton.

Dans l'intérêt des jeunes qui ont fait le choix de se former à Val-de-Travers, le Conseil communal de Val-de-Travers espère vivement que le Conseil d'Etat saisira ces propositions et permettra ainsi une poursuite de dialogue constructif avec une commune nouvelle qui se bat au quotidien pour bâtir son avenir.

Le Conseil communal de Val-de-Travers se réjouit de pouvoir discuter ces propositions lors de la prochaine rencontre prévue de longue date avec le Conseil d'Etat mardi 22 mars prochain, permettant ainsi de prendre des décisions rapidement dans l'intérêt des futurs étudiants.

Val-de-Travers, le 17 mars 2011

CONSEIL COMMUNAL